

La dépense intérieure d'éducation est d'environ 132 milliards d'euros en 2009, dont près de 60 % relèvent du financement de l'État.

Les établissements publics locaux d'enseignement (EPL) occupent une place particulière au sein du système éducatif. Leur budget ne comprend notamment pas les rémunérations de leurs personnels enseignants (27,1 milliards

d'euros), prises en charge par l'État.

Les comptes des EPLE ne reflètent donc que partiellement la dépense d'éducation qu'ils engagent.

Néanmoins, leur examen est instructif sur leur fonctionnement.

Ainsi, les recettes des EPLE ont atteint plus de 7,1 milliards d'euros en 2009. Comme en 1998, plus de 63 % de leurs recettes proviennent de fonds publics (État, collectivités territoriales, organismes publics).

Au sein des ressources de fonctionnement des EPLE, la part relative de l'État s'établit en 2009 à 28,3 % et la part des collectivités locales ainsi que celle des autres administrations publiques respectivement à 25,2 % et à 9,6 %.

La contribution des ménages, par le biais de la restauration et de l'hébergement, se situe à près de 22 %.

Les EPLE des zones rurales se caractérisent par des budgets élevés, notamment par l'importance des recettes liées à l'internat et à la restauration.



Les comptes des EPLE : évolution comparée entre 1998 et 2009

L'analyse des budgets des EPLE a ceci de particulier qu'elle ne peut fournir qu'une représentation partielle de la réalité du financement de la dépense d'éducation, dans la mesure où la construction de ce budget concerne principalement le fonctionnement (recettes et dépenses) de ces EPLE. La rémunération des personnels enseignants n'entre pas, ici, en considération, dans la mesure où elle reste directement assurée par l'État à hauteur de 27 milliards d'euros. De même, les rémunérations des personnels non enseignants, prises en charge par les collectivités territoriales, n'entrent pas dans le budget des EPLE. Pour autant, l'analyse comparée à une décennie d'intervalle de ces budgets présente l'intérêt de mettre en perspective les évolutions liées au fonctionnement de ces EPLE. Seront successivement examinés

ci-après l'évolution des recettes et des dépenses ainsi que les différences selon les caractéristiques des établissements (selon le niveau de scolarité ou le degré de ruralité en particulier).

En 2009, le fonctionnement des EPLE est financé à 28 % par l'État et à 25 % par les collectivités territoriales

En 2009, les recettes des EPLE ont atteint environ 7,1 milliards d'euros (tableau 1).

Ces ressources proviennent de plusieurs sources de financement mais plus de 63 % des recettes ont pour origine des fonds publics. L'État est encore fortement présent dans le financement du fonctionnement des EPLE en contribuant pour plus de 28 % à ces ressources courantes, les collectivités

TABLEAU 1 – Recettes et dépenses des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) (prix 2009 en millions d'euros)

France métropolitaine + DOM (public)

	2009	1998	Évolution en %
Recettes de fonctionnement	6 737,5	5 760,5	17,0
Recettes de capital	401,0	372,9	7,5
Total	7 138,5	6 133,4	16,4
Dépenses de fonctionnement	6 740,3	5 660,9	19,1
Dépenses de capital	397,3	447,9	- 11,3
Total	7 137,6	6 108,8	16,8
Recettes moyennes par élève	1 617	1 352	19,6
Dépenses moyennes par élève	1 617	1 346	20,1

Source : MENJVA DEPP-DAF / COFI-Pilotages

NB. En cas de déficit, les EPLE peuvent soit le financer en faisant appel à leurs réserves constituées les années précédentes, soit si le montant des réserves est insuffisant, demander à la Région ou au département de le combler.

territoriales en assurant plus de 25 %, et les autres administrations publiques 9,6 % (tableau 2).

Si l'on examine plus précisément ces financements, il apparaît que l'État intervient au niveau du fonctionnement des EPLE en assurant des fonctions centrales telles que la prise en charge des rémunérations des assistants d'éducation (1,2 milliard d'euros), des bourses et aides (504,7 millions d'euros), des fonds sociaux (pour les collégiens et les lycéens, ainsi que du fonds social des cantines, 30,5 millions d'euros), des manuels scolaires pour les élèves du premier cycle (44,9 millions d'euros) et du projet d'établissement de l'EPLE (17,7 millions d'euros) (tableau 3).

Les collectivités territoriales versent des subventions à hauteur de 1,8 milliard d'euros en 2009. Les subventions des autres administrations publiques, d'un montant de 646 millions d'euros, comprennent à près de 92 % les versements de l'ASP (Agence de services et de paiement, ex-CNASEA) (1) pour la rémunération des personnels sous contrats aidés : les CAE (contrats d'accompagnement dans l'emploi) et les CAV (contrats d'avenir) qui ont remplacé les CES (contrats emploi-solidarité) et les CEC (contrats emploi-consolidé) en 2005.

En 1998, comme en 2009, le total des financements publics représentait 63,1 % des ressources de fonctionnement des EPLE. Néanmoins, la composition en était différente avec une part de 34,0 % pour l'État, de 22,0 % pour les collectivités et de 7,1 % pour les autres administrations publiques.

Les ménages, les ressources propres des EPLE et les entreprises : 28,3 % de l'ensemble des recettes de fonctionnement

Les familles (pour la partie restauration et hébergement) assurent quant à elles près de 22 % du budget des EPLE. Il s'agit des « produits scolaires » versés aux services d'internat et de demi-pension par les ménages, qui s'élèvent à près de 1,5 milliard d'euros en 2009. Parallèlement, les ressources propres des EPLE, constituées par la vente de services ou d'objets

1. L'ASP a remplacé le CNASEA depuis le 1^{er} avril 2009.

TABLEAU 2 – Origine des ressources des EPLE (en %) – Comparaison 1998-2009
France métropolitaine + DOM (public)

Origine des ressources	Fonctionnement + capital		Fonctionnement	
	2009	1998	2009	1998
État (y.c. frais de personnels d'internat ou d'externat)	26,9	32,6	28,3	34,0
Collectivités territoriales	25,6	22,9	25,2	22,0
Autres administrations publiques	9,0	6,6	9,6	7,1
Ménages	20,6	23,6	21,8	25,1
Entreprises	2,1	2,1	1,7	1,4
Ressources propres	4,5	4,2	4,8	4,5
Transferts entre EPLE	4,6	2,9	4,9	3,1
Autres (origine non précisée)	6,7	5,1	3,7	2,9
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : MENJVA DEPP-DAF / COFI-Pilotages

TABLEAU 3 – Répartition des subventions de l'État selon leur destination par type d'établissements
Comparaison 1998-2009

France métropolitaine + DOM (public)

Subventions pour :	Ensemble des EPLE (2009)	Ensemble en structure (2009)	Ensemble en structure (1998)
Frais de personnel d'internat ou d'externat	1 201,0	63,0	54,8
Organisation d'examens	2,7	0,1	0,4
Manuels scolaires	44,9	2,4	4,2
Fonds sociaux collégiens ou lycéens	19,6	1,0	2,7
Bourses et aides	504,7	26,5	27,8
Fonds social des cantines	10,9	0,6	2,2
Autres			
Enseignement technique et stages	4,0	0,2	2,4
Projet d'établissement	17,7	0,9	0,7
Zone d'éducation prioritaire	1,6	0,1	0,2
Actions d'insertion	1,9	0,1	0,4
Formation initiale	3,9	0,2	0,3
Formation continue ou du personnel	0,3	0,0	0,4
Groupement de service	8,1	0,4	0,4
Fonds de vie lycéenne	1,2	0,1	0,2
Activités péri et parascolaires	10,3	0,5	0,3
Autres services annexes	74,7	3,9	2,7
Total	1 907,5	100,0	100,0

Source : MENJVA DEPP-DAF / COFI-Pilotages

confectionnés par les élèves, la location de salles, les revenus financiers, les dons et legs, représentent 324 millions d'euros (près de 5 % de l'ensemble des recettes). Ces ressources propres peuvent représenter une part importante du budget des établissements, en particulier dans les lycées hôteliers dotés de restaurants ou d'hôtels d'application ou dans certains lycées proposant des spécialités très pointues du secteur de la production.

Les versements effectués par les entreprises s'élèvent à 150 millions d'euros, principalement par le biais de la taxe d'apprentissage, mais aussi d'une petite partie de versements « en nature » par des matériels cédés à des lycées professionnels (LP).

Le poids des ressources apportées par les familles pour la restauration et l'hébergement – qui représentait le quart des recettes de fonctionnement en 1998 – a diminué de 3,3 points en 2009, tandis que la part des entreprises ainsi que celle des ressources

propres des EPLE ont progressé respectivement de 0,4 point et de 0,3 point.

Les recettes de fonctionnement des EPLE ont progressé de 17 % depuis 1998

Les recettes des EPLE peuvent aussi être décomposées selon leur nature. Ainsi, les recettes de fonctionnement représentent 94 % des recettes totales des EPLE tandis que celles au titre des opérations de capital n'en représentent que 6 % (tableau 1).

Entre 1998 et 2009, l'ensemble des recettes des EPLE, calculé au prix de 2009, a augmenté de 16,4 % et les seules recettes de fonctionnement des EPLE se sont accrues de 17 %. Cette hausse s'explique en particulier par des financements accrus des collectivités territoriales (+36,5 pour les régions et +30,6 % pour les départements) et des autres administrations publiques (+58,7 %).

Au total, quel que soit le niveau scolaire de l'EPL, la ressource moyenne par élève dont disposent les EPLE atteint 1 617 euros en 2009, en augmentation de 19,6 % par rapport à 1998, soit une hausse plus rapide que celle des ressources globales (+ 16,4 %), en raison de la baisse des effectifs d'élèves. Compte tenu du faible écart entre recettes et dépenses, la dépense moyenne par élève est proche de la recette moyenne par élève.

Les dépenses par élève des EPLE représentent 17,2 % du coût moyen total

La partie la plus importante des dépenses afférentes à l'activité des établissements du second degré public ne figure pas dans le budget de ces établissements, mais est prise en charge par l'État ou la collectivité territoriale de rattachement. L'État assure ainsi directement le versement de la plupart des salaires des personnels enseignants ou non enseignants en poste dans les établissements publics du second degré (27,1 milliards d'euros) et la fourniture d'une grande partie du matériel pédagogique (matériel de premier équipement). Les principales dépenses d'investissement (4,5 milliards d'euros), ainsi que les salaires des ATTEE (agents techniques territoriaux des établissements d'enseignement, ex-TOS) **(2)** (2,2 milliards d'euros) sont supportés depuis 2006 par les collectivités locales et n'apparaissent pas non plus dans le budget des établissements.

En 2009, rapportées au nombre d'élèves, les dépenses des EPLE représentent 17,2 % du coût complet des élèves du second degré (9 380 euros, tous financeurs confondus). En 1998, la même part s'établissait à 15,5 %. Ainsi, l'augmentation des moyens alloués aux EPLE fait que ces derniers représentent une part croissante dans le financement des dépenses par élève, même si les parts directement financées par l'État (personnels enseignants) et par les collectivités territoriales (personnels non enseignants et investissement) continuent de représenter la plus grande part du coût des élèves.

2. Les TOS (personnels techniques, ouvriers et de service) sont devenus ATTEE en rejoignant la fonction publique territoriale.

Les EREA

Les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA), accueillant des élèves en grande difficulté scolaire et sociale, ou présentant un handicap, ont encaissé 50,2 millions d'euros durant l'exercice 2009 et dépensé 49,9 millions d'euros. Ils scolarisaient 10 531 élèves pendant l'année civile 2009 ; leur recette moyenne par élève est de 4 767 euros.

L'importance des recettes et dépenses moyennes par élève dans ce type d'établissements explique la faible part des services d'hébergement dans leur budget (17,5 % en recettes et 18,6 % en dépenses) alors que presque tous les élèves sont internes (48,5 %) ou demi-pensionnaires (46,4 %).

La part des subventions des collectivités territoriales a augmenté de 6,1 points entre 1998 et 2009 tandis que celle de l'État a diminué de 4,1 points.

Les GRETA

Pour l'exercice 2009, les GRETA (groupement d'établissements pour la formation continue) ont reçu environ 530,7 millions d'euros et dépensé 515 millions. Les budgets varient fortement d'un GRETA à l'autre (de moins de 100 000 euros à plus de 10 millions d'euros) :

- 17 % des GRETA ont un budget inférieur à un million d'euros ;
- 39 % ont un budget compris entre un et deux millions d'euros ;
- 25 % ont un budget compris entre deux et trois millions d'euros ;
- 19 % disposent de recettes supérieures à trois millions d'euros.

Les budgets des GRETA sont surtout alimentés par les contributions des entreprises (36,1 %), des collectivités locales (29,2 %) et de l'État pour la formation professionnelle continue (10,9 %). Les dépenses sont, pour 66,8 %, des dépenses de personnel (rémunérations des formateurs). La part des opérations en capital est faible, les GRETA pouvant utiliser pour leur enseignement le matériel des établissements membres du groupement. La part des collectivités locales ainsi que celle des contributions des entreprises ont progressé respectivement de 4,5 points et de 3,6 points depuis 1998.

29 % des dépenses consacrés au fonctionnement matériel des établissements

Les établissements affectent près de 29 % de leurs dépenses à la viabilisation, l'entretien et autres charges administratives ou générales (*tableau 4*). Le seul achat d'énergie (fuel, gaz, électricité, etc.) pour le fonctionnement des établissements représente 588,8 millions d'euros, soit près de 11 % du total de leurs dépenses. L'entretien et la réparation coûtent plus de 312 millions d'euros aux EPLE.

Les dépenses liées aux services de restauration et d'hébergement s'élèvent à 1,5 milliard d'euros, soit environ 27 % de l'ensemble des dépenses. Sur ce total, près de 776 millions d'euros (52 %) sont consacrés à l'achat de denrées.

Les dépenses pédagogiques représentent environ 19 % des dépenses totales. Elles

sont relativement plus élevées dans les collèges (21,7 %) et dans les lycées professionnels (23,4 %) que dans les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) (16,2 %). L'enseignement technique représente plus de 27 % des dépenses pédagogiques. Néanmoins, les dépenses relatives à l'enseignement technique ne comprennent pas les salaires des personnels enseignants et les matériels pédagogiques de premier équipement qui ne constituent pas des coûts supportés par les EPLE. De surcroît, les achats de matériel pédagogique ne sont pas retracés dans la partie fonctionnement du budget mais dans la section opérations en capital.

Les bourses, aides et fonds sociaux représentent globalement 10,8 % des dépenses des établissements, mais leur part varie d'un type d'établissements à l'autre : 9,1 % dans les collèges, 10 % dans les LEGT et

TABLEAU 4 – Répartition des dépenses de la section fonctionnement (prix 2009 en millions d'euros)
Comparaison 1998-2009

France métropolitaine + DOM (public)

Dépenses	Collèges	LEGT	LP	Ensemble en 2009	Ensemble en 1998 (prix 2009)
Restauration et hébergement	713,0	629,7	141,3	1 484,0	1 267,1
<i>dont achat de denrées</i>	<i>378,0</i>	<i>327,1</i>	<i>70,6</i>	<i>775,7</i>	<i>784,1</i>
Dépenses pédagogiques	475,1	415,1	187,3	1 077,5	831,5
<i>dont enseignement technique</i>	<i>21,3</i>	<i>153,2</i>	<i>118,5</i>	<i>293,0</i>	<i>303,5</i>
Bourses, aides, fonds sociaux	197,7	256,4	144,1	598,2	585,1
Viabilisation, entretien, charges diverses	622,3	734,5	230,6	1 587,4	1 484,7
<i>dont énergie</i>	<i>258,6</i>	<i>251,8</i>	<i>78,4</i>	<i>588,8</i>	<i>467,5</i>
<i>dont entretien, réparation</i>	<i>106,6</i>	<i>156,4</i>	<i>49,3</i>	<i>312,3</i>	<i>244,2</i>
Transferts entre EPLE	28,0	13,6	25,7	67,3	144,8
Autres (*)	146,2	507,9	71,1	725,2	245,8
Total	2 182,3	2 557,2	800,1	5 539,6	4 559,0

(*) Autres : essentiellement autres services annexes et autres groupements de services comportant une part non négligeable (environ les deux tiers) de rémunérations de contrats aidés.

(hors mutualisations).

Source : MENJVA DEPP-DAF / COFI-Pilotages

18 % dans les LP où davantage d'élèves sont boursiers et bénéficient d'un montant plus élevé par boursier.

En prix 2009, les dépenses pédagogiques ont fortement progressé depuis 1998 et, dans une moindre mesure, celles pour le fonctionnement matériel des établissements, la restauration et l'hébergement ainsi que les bourses, aides et fonds sociaux. Concernant les dépenses pédagogiques, l'enseignement technique diminue en raison de la baisse des effectifs d'élèves, tandis que le poste « appartements, voyages, échanges » est multiplié par trois sur la période. Pour la restauration et l'hébergement, le montant des achats de denrées a baissé au profit d'autres dépenses comme l'entretien et les repas confectionnés. Quant aux dépenses d'énergie, elles augmentent fortement sur la période, en particulier celles de gaz.

taille moyenne ou importante. Dans les collèges de moins de 600 élèves, la recette moyenne par élève est de 901 euros alors que dans ceux comptant plus de 600 élèves, elle est inférieure à 800 euros (*tableau 5*). De même, dans les petits LEGT et LP, chaque élève coûte respectivement 2 172 et 2 060 euros, alors que dans les plus importants, le coût tombe respectivement à environ 1 500 euros et 1 700 euros.

La moyenne des subventions publiques par élève est très différente selon que l'établissement est situé en zone rurale ou urbaine, en éducation prioritaire ou non (*tableau 6*). Les subventions des collectivités locales sont en général plus importantes pour les établissements ruraux sur lesquels pèsent plus lourdement les frais de

fonctionnement, en raison de leur isolement et de leur taille plus réduite. Les subventions de l'État, qui revêtent souvent un caractère social, sont plus importantes dans les zones urbaines en éducation prioritaire.

Les zones rurales sont caractérisées par l'importance des recettes liées à l'internat et la restauration. Ce poste représente 36 % de la recette moyenne des LEGT dans les zones rurales contre 25 % dans les zones urbaines hors éducation prioritaire et 10 % pour les zones urbaines en éducation prioritaire. Ces différences sont liées à la part importante d'internes et de demi-pensionnaires dans les zones rurales : 88 % des collégiens fréquentant un collège rural sont internes ou demi-pensionnaires contre 70 % pour les zones urbaines hors éducation

TABLEAU 5 – Répartition des établissements publics locaux selon leur taille et leurs recettes (prix 2009 en millions d'euros)

Comparaison 1998-2009

France métropolitaine + DOM (public)

Taille des établissements en effectifs d'élèves	% des élèves scolarisés en 2009	% des élèves scolarisés en 1998	Recette moyenne par élève en euros en 2009	Recette moyenne par élève en euros en 1998 (prix 2009)
Collèges				
moins de 600 élèves	64,1	47,9	901	697
de 600 à 1 000 élèves	34,7	49,1	776	590
de 1 000 à 1 400 élèves	1,2	3,0	766	567
plus de 1 400 élèves	0,0	0,0	0	0
Ensemble	100,0	100,0	856	641
LEGT				
moins de 600 élèves	10,2	8,0	2 172	1 841
de 600 à 1 000 élèves	29,8	25,9	1 734	1 583
de 1 000 à 1 400 élèves	33,5	31,7	1 457	1 123
plus de 1 400 élèves	26,5	34,4	1 521	1 120
Ensemble	100,0	100,0	1 630	1 298
LP				
moins de 600 élèves	70,0	69,4	2 060	1 709
de 600 à 1 000 élèves	25,4	27,4	1 707	1 484
de 1 000 à 1 400 élèves	4,6	2,6	1 696	1 363
plus de 1 400 élèves	0,0	0,6	0	1 457
Ensemble	100,0	100,0	1 953	1 638

(hors mutualisations et hors transferts entre EPLE).

Source : MENJVA DEPP-DAF / COFI-Pilotages

Des budgets particulièrement élevés dans les zones rurales

La moyenne des recettes diffère d'un type d'établissements à l'autre en raison de la diversité des formations proposées. Globalement, les ressources de plus de neuf collèges sur dix sont inférieures à 600 000 euros, alors que près des deux tiers des LEGT et plus du quart des LP ont des recettes supérieures à un million d'euros. La recette moyenne par élève varie aussi en fonction de la taille de l'établissement : les petits établissements, souvent ruraux, ont des recettes par élève nettement supérieures à celle des établissements de

TABLEAU 6 – Recettes de fonctionnement suivant la localisation de l'établissement (en euros) par élève**Exercice 2009**

France métropolitaine + DOM (public)

Recettes par élève	Collèges			LEGT			LP		
	ruraux	urbains hors EP*	urbains en EP*	ruraux	urbains hors EP*	urbains en EP*	ruraux	urbains hors EP*	urbains en EP*
Subventions ministère de l'éducation nationale									
Manuels scolaires	17,1	16,6	16,1	1,7	1,7	2,0	4,1	2,3	2,0
Fonds sociaux collèges ou lycées	4,2	3,8	6,2	2,5	3,6	8,7	9,7	8,0	8,7
Fonds social des cantines	2,6	2,2	3,3	4,7	1,9	1,4	6,8	4,2	3,9
Divers	27,1	14,9	36,5	24,8	27,8	110,9	82,3	46,5	48,6
Subventions État pour bourses et aides	46,5	47,4	101,9	189,5	154,4	261,5	254,2	315,8	346,7
Subventions autres ministères	3,2	1,8	7,3	0,3	2,9	15,3	0,2	1,9	1,1
Subventions des collectivités locales	338,3	287,4	356,6	982,1	439,9	545,4	988,1	647,1	693,6
Subventions autres organismes publics	66,4	58,0	75,8	60,6	263,5	1 020,8	66,5	144,7	261,3
Taxe d'apprentissage	2,6	5,1	9,1	59,6	52,1	68,8	173,6	112,4	129,6
Prestations de services liées à l'internat et à la restauration	427,9	289,1	189,9	921,4	421,2	248,2	774,6	332,7	263,8
Autres recettes	154,6	115,1	102,3	283,9	320,5	323,3	539,9	425,3	439,6
Total des recettes	1 090,5	841,4	905,0	2 531,1	1 689,5	2 606,3	2 900,0	2 040,9	2 198,9

* EP : éducation prioritaire

(hors mutualisations et hors transferts entre EPLE).

Source : MEN/JVA DEPP-DAF / COFI-Pilotages

prioritaire et 39 % pour les zones en éducation prioritaire. Pour les élèves des LEGT, les pourcentages d'internes et de demi-pensionnaires sont respectivement de 91 % (zone rurale), 71 % (zone urbaine hors éducation prioritaire), et 41 % (éducation prioritaire) et pour les lycées professionnels de 92 %, 65 % et 52 %.

L'ensemble de ces facteurs explique que la différence de recettes par élève soit limitée entre les établissements urbains

en éducation prioritaire ou hors éducation prioritaire, alors qu'elle reste forte entre établissements urbains et établissements ruraux.

Les petits établissements, en particulier ceux de moins de 600 élèves, scolarisent plus d'élèves en 2009 qu'en 1998, tandis que leur recette moyenne a moins augmenté que celle des établissements plus grands.

Ghislaine Cormier, DEPP A3**Pour en savoir plus**

« Dépenses et recettes des établissements publics locaux d'enseignement en 1998 », *Note d'Information* 00.46, MEN-DPD, novembre 2000.

www.education.gouv.fr
depp.documentation@education.gouv.fr

Méthodologie

Les données présentées ici sont issues de l'application nationale COFI-Pilotages, qui agrège les comptes financiers des EPLE (balance des comptes au 31 décembre, développement des charges, développement des produits). Ce dispositif concerne chaque année les établissements du second degré public et est exploité conjointement, avec l'appui du service des technologies et des systèmes d'information (STSI), par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) et par la Direction des affaires financières (DAF) du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative.

Environ 92,4 % des établissements du second degré public ont transmis leurs comptes. Les chiffres globaux présentés sont redressés par département, en fonction du nombre d'élèves des établissements ayant répondu par rapport au nombre total d'élèves.

Parmi les EPLE, des établissements dits « mutualisateurs » effectuent des opérations de gestion, notamment de rémunération des assistants d'éducation, pour le compte d'un ou plusieurs autres établissements. Les fonds correspondant à ces opérations ne pouvant pas être rapportés au fonctionnement du seul établissement gestionnaire, ni même à un type d'établissement donné, les tableaux 4 à 6 ont été calculés hors mutualisations.

L'année civile 2009 a été comparée à l'année civile 1998, dernière année où les données ont été publiées (1).

1. Voir « Dépenses et recettes des établissements publics locaux d'enseignement en 1998 », *Note d'Information* 00.46, MEN-DPD, novembre 2000).

